

Pour le Maire et par délégation,  
Madame Stéphanie MACZUHA  
Directrice Générale des Services

**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 5 Avril 2024

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 22-03-2024 <u>Date d'affichage</u> 22-03-2024	<b>PRÉSENTS :</b> Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Éric EGO, Jocelyn OGER, Mmes Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE et Jocelyne MALFIGAN  <b>ABSENT :</b> Régis NOTOT <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Mmes Valérie GOUPY, Audrey VERHAEGHE, Mr DELEMER Bernard, <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU

**Délibération n°41/2024/LM/SM**

**Objet : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité des services techniques**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité des services techniques en ce qui concerne des travaux de maintenance et d'entretien dans différents bâtiments de la Commune et sur la voirie ;

Le recrutement d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique est destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de sept mois pendant une période allant du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 novembre 2024 inclus.

Cet agent assurera ses fonctions d'adjoint technique à temps complet.

Il devra posséder une expérience professionnelle et/ou un diplôme de qualification en bâtiment ou en travaux publics.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année 2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le **11 AVR. 2024**  
ID : 059-215903758-20240410-2024\_DM\_937-DE

Vote du Conseil Municipal : **Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 26 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire et par délégation,  
Madame Stéphanie MACZUHA  
Directrice Générale des Services

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Laurent MARTINEZ

